

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

14 JUIN 2018

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2018⁽¹⁾

—

EXPOSÉ GÉNÉRAL

—

(1) Voir Doc. n°648 (2017-2018) n°1

EXPOSE GENERAL

**DU BUDGET DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE**

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2018

TABLE DES MATIERES

	Page
Tableau général du budget	3
<i><u>A. Synthèse du budget</u></i>	6
Partie 1 : Recettes	7
Partie 2 : Dépenses	8
<i><u>B. Analyse du budget : Notes de politique générale</u></i>	15
Secteur budgétaire de Monsieur le Ministre-Président	16
Secteur budgétaire de Madame la Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance	20
Secteur budgétaire de Monsieur le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias	25
Secteur budgétaire de Monsieur le Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la Promotion de Bruxelles	28
Secteur budgétaire de Madame la Ministre de l'Education	33
Secteur budgétaire de Monsieur le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	39
Secteur budgétaire de Madame la Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances	42
<i><u>C. Liste des unités du périmètre S1312 de la Fédération Wallonie-Bruxelles</u></i>	45

TABLEAU GENERAL DU BUDGET

Le Gouvernement a l'honneur de soumettre aux délibérations du Parlement le projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes ainsi que le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année 2018.

Les équilibres budgétaires se présentent globalement comme suit (en milliers d'euros) :

I. RECETTES

Recettes non affectées	10.181.264
Recettes affectées	86.551
	10.267.815
Section particulière	3.574.125
	13.841.940

II. DEPENSES

Dépenses générales	10.680.750
Fonds budgétaires	86.551
	10.767.301
Section particulière	3.574.125
	14.341.426

III. SOLDE NET A FINANCER

-499.486

Bruxelles, le

Rudy DEMOTTE,
Ministre-Président

Alda GREOLI,
Vice-Présidente et Ministre de la Culture
et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT,
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE,
Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la Promotion de
Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la
Région de Bruxelles-Capitale

Marie-Martine SCHYNS,
Ministre de l'Education

André FLAHAUT,
Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Isabelle SIMONIS,
Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des
femmes et de l'Egalité des chances

A. Synthèse du budget

1ère partie : Synthèse et analyse du budget

A. Synthèse du budget

Partie 1 : RECETTES

	2018	2018	2017	2017	2016	2016	2015	2015	2014	2014	2013	2013	2012	2012
	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
I. RECETTES COURANTES														
- Recettes non fiscales														
Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	7.174.008	7.159.914	6.992.320	6.999.354	6.733.349	6.697.612	6.460.210	6.590.502	6.459.499	6.507.627	6.311.972	6.400.452	6.250.386	6.315.146
Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	2.705.208	2.686.764	2.638.561	2.636.995	2.597.306	2.549.775	2.545.226	2.596.989	2.241.301	2.273.880	2.228.060	2.264.106	2.239.664	2.277.089
Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision	0	0	0	0	0	0	0	0	324.152	326.982	321.954	324.875	320.385	318.037
Autres interventions de l'Etat	79.377	78.940	78.431	78.095	76.464	76.194	74.463	75.671	74.781	75.434	75.658	74.947	76.942	73.370
Recettes propres non affectées	218.642	217.452	202.063	216.722	203.636	239.048	208.352	202.495	142.892	142.892	178.850	168.117	136.617	136.617
Recettes correspondant aux moyens non utilisés du budget de l'année antérieure -														
Recettes affectées	85.394	77.575	76.854	76.842	79.733	79.733	78.825	94.430	87.065	87.236	90.867	89.884	96.553	87.617
TOTAL DES RECETTES COURANTES	10.262.619	10.220.645	9.968.219	9.978.008	9.680.488	9.642.362	9.367.076	9.560.087	9.329.680	9.414.051	9.207.361	9.322.381	9.120.547	9.208.596
II. RECETTES EN CAPITAL														
- Recettes non fiscales														
Recettes départementales	4.029	4.029	5.029	7.029	13.394	10.694	10.694	10.694	2.694	4.694	2.174	1.867	2.625	1.187
Recettes affectées	1.167	1.597	1.597	1.597	1.597	1.597	1.713	1.713	2.156	1.856	840	838	2.448	2.448
TOTAL DES RECETTES DE CAPITAL	5.196	5.626	6.626	8.626	14.991	12.291	12.407	12.407	4.850	6.550	3.014	2.705	5.073	3.635
TOTAL GENERAL DES RECETTES BUDGETAIRES	10.267.815	10.226.271	9.974.845	9.986.634	9.705.479	9.654.653	9.379.483	9.572.494	9.334.540	9.420.601	9.210.375	9.325.086	9.125.620	9.212.231
TOTAL DES RECETTES AFFECTÉES (-)	-86.551	-79.172	-78.451	-78.439	-81.330	-81.330	-80.538	-96.143	-89.221	-88.092	-91.707	-90.722	-99.001	-90.065
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES (HORS RECETTES AFFECTÉES)	10.181.264	10.147.099	9.896.394	9.908.195	9.624.149	9.573.323	9.298.945	9.476.351	9.245.319	9.331.509	9.118.668	9.234.364	9.026.619	9.122.166
SECTION PARTICULIERE	3.574.125	3.550.788	3.509.642	3.498.331	3.420.380	3.646.492	3.429.071	3.530.179						
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES ET SECTION PARTICULIERE	13.841.940	13.777.059	13.484.487	13.484.965	13.125.859	13.301.145	12.808.554	13.102.573						

Partie 2 : DEPENSES

	2018		2018		2017		2017		2016		2016		2015		2015		2014		2013	
	Budget	ajusté	Budget	Initial	Budget	ajusté	Budget	Initial	Budget	ajusté	Budget	Initial	Budget	ajusté	Budget	Initial	Budget	ajusté	Budget	Initial
CHAPITRE I : SERVICES GENERAUX																				
DO 01 Dotations au Parlement et au Médiateur de la Comm. Française	29 902		29 755		29 431		29 431		28 431		28 431		29 431		29 431		20 104		20 384	
DO 06 Cabinets ministériels	22 493		22 492		22 544		22 278		22 242		22 237		21 488		21 488		21 738		21 732	
DO 10 Services du Gvt de la CF et organismes non rattachés aux div. organiques	1 145		1 145		1 163		1 041		1 021		1 021		1 067		1 067		2 319		965	
DO 11 Affaires générales - Secrétariat général	424 938		432 851		459 922		428 079		431 288		379 936		417 428		350 456		369 979		313 769	
DO 12 Informatique	49 792		48 564		46 051		45 323		38 708		36 303		31 273		31 332		29 443		29 395	
DO 13 Gestion des Immeubles	25 894		24 924		24 562		23 313		23 618		23 618		23 661		23 792		23 819		24 252	
DO 14 Relations internationales et Actions du Fonds social européen	41 127		40 633		39 002		38 483		38 171		37 322		37 984		38 306		39 974		40 021	
TOTAL CHAPITRE I	595 291		600 364		622 675		587 948		583 489		528 868		563 372		495 966		507 376		450 518	
Fonds budgétaires	21 705		21 705		20 705		20 690		24 150		24 150		24 463		24 463		24 471		25 052	
CHAPITRE II : SANTE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT																				
DO 15 Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	56 651		68 174		65 891		64 320		68 959		96 259		33 062		33 062		31 030		34 198	
DO 16 Santé	0		0		0		0		0		0		0		0		43 434		43 126	
DO 17 Aide à la Jeunesse	305 003		303 815		290 921		288 689		272 505		289 916		264 571		264 571		262 480		256 165	
DO 18 Maisons de Justice	22 105		21 689		21 527		21 162		21 085		20 723		21 178		20 466		2 996		2 790	
DO 19 Enfance	432 812		429 303		396 804		394 516		360 973		356 319		347 870		348 869		260 910		255 968	
DO 20 Affaires générales - Culture	33 414		87 638		45 409		86 922		40 309		83 263		74 915		112 211		107 873		62 641	
DO 21 Arts de la Scène	101 668		100 539		90 809		90 775		90 575		90 550		91 128		90 884		91 267		91 178	
DO 22 Lettres, Livre et bibliothèques	25 553		22 124		24 370		21 505		23 912		21 139		23 411		20 662		20 428		23 026	
DO 23 Jeunesse et éducation permanente	117 678		79 640		105 158		72 403		97 893		65 991		98 083		68 011		67 559		100 635	
DO 24 Patrimoine culturel	15 517		15 480		15 179		15 075		14 820		14 304		17 833		18 071		18 188		17 895	
DO 25 Audiovisuel et Multimédia	319 104		313 964		307 559		303 316		295 102		290 277		286 701		280 376		276 250		271 377	
DO 26 Sport	37 794		36 823		34 546		32 790		34 887		32 995		32 736		31 848		31 533		32 990	
DO 27 Arts plastiques	6 167		5 993		5 718		5 683		5 203		4 845									
DO 28 Décentralisation culturelle	36 481		27 633		33 767		26 977		32 986		28 452									
TOTAL CHAPITRE II	1 509 947		1 512 815		1 437 658		1 424 143		1 359 209		1 373 023		1 290 488		1 291 868		1 213 948		1 191 989	
Fonds budgétaires	42 113		34 309		36 628		36 641		36 344		36 344		36 725		38 585		48 429		45 728	

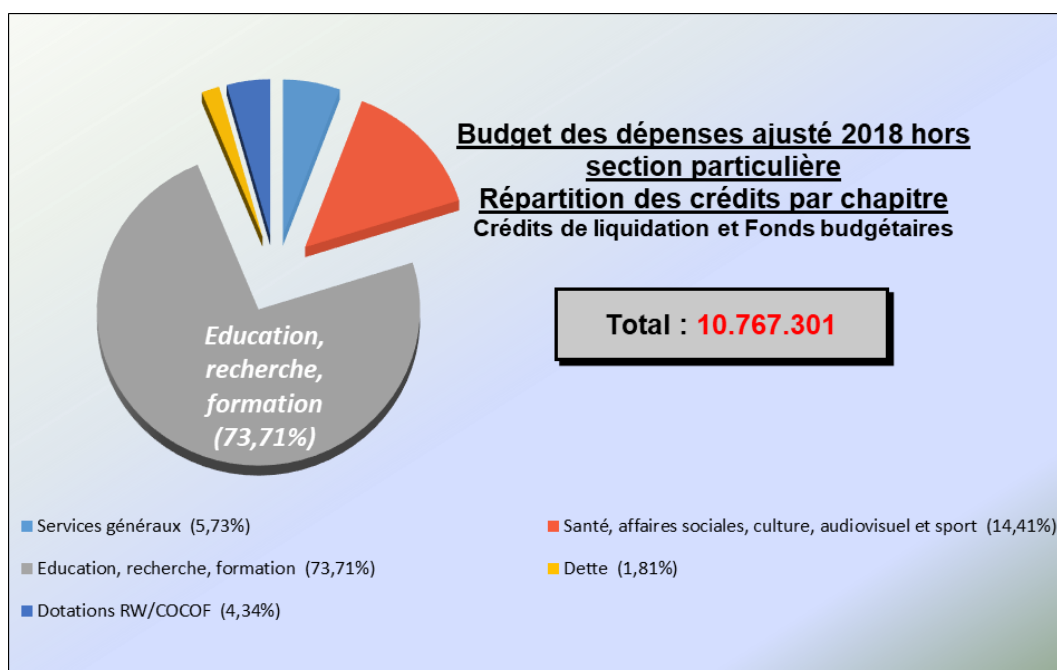
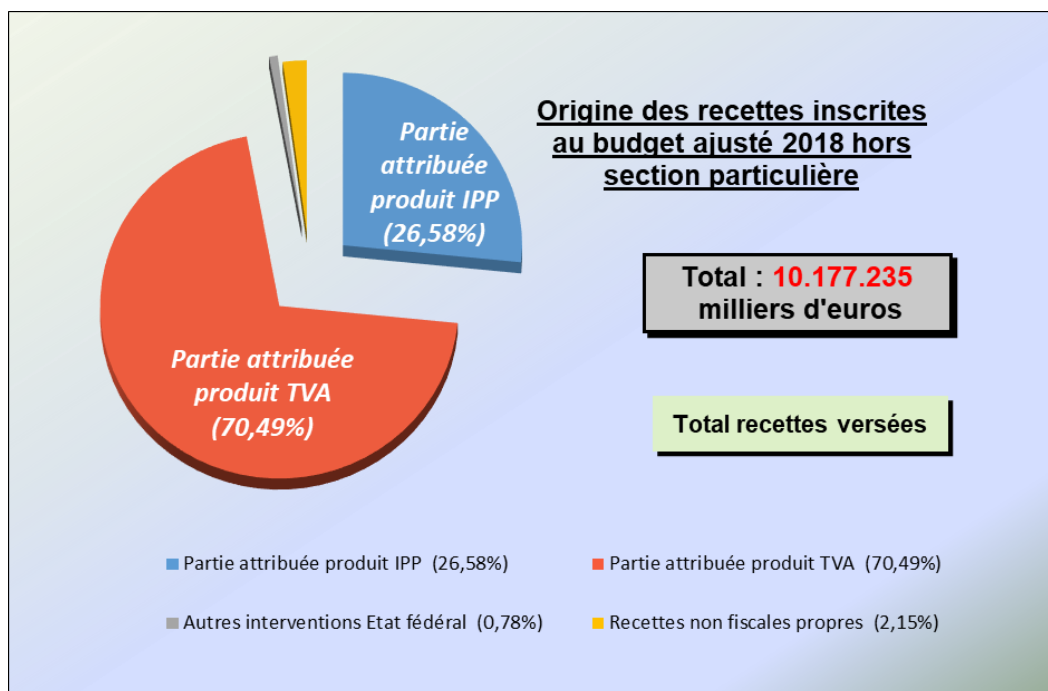
* Y compris crédits pour années antérieures

	2018		2017		2016		2015		2014		2013	
	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
CHAPITRE III : EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION												
DO 40 Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (internationaux) et orientation, relations internationales	104.507	125.449	81.962	76.843	120.665	74.833	69.882	61.353	71.809	70.218	59.484	64.008
DO 41 Service général de l'inspection	23.485	26.535	20.993	19.483	18.988	19.433	19.462	20.128	20.597	20.676	21.117	21.420
DO 44 Bâtiments scolaires	159.241	158.753	283.419	282.805	242.214	189.690	170.201	146.783	186.177	143.894	137.357	139.924
DO 45 Recherche scientifique	167.863	166.991	143.619	142.976	140.712	139.816	138.716	139.261	132.657	132.761	131.172	131.599
DO 46 Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	1.610	1.610	1.610	1.610	1.610	1.610	1.610	1.610	1.624	1.626	1.617	1.617
DO 47 Allocations et Prêts d'études	66.827	66.827	68.295	59.127	60.026	59.127	59.127	60.881	60.799	60.799	60.183	60.206
DO 48 Centres PMS	98.420	98.749	94.510	94.016	91.730	91.031	89.902	89.841	89.680	89.316	89.316	89.448
DO 50 AIF pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Comm. française	16.534	16.872	16.625	16.939	16.655	16.949	16.343	16.520	16.982	16.815	16.700	16.804
DO 51 Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	2.175.215	2.163.439	2.094.542	2.103.627	2.039.919	2.036.307	2.021.051	2.022.053	2.007.063	2.015.489	1.994.079	2.009.718
DO 52 Enseignement secondaire	2.772.638	2.749.331	2.704.312	2.716.256	2.638.311	2.631.104	2.629.825	2.633.657	2.630.924	2.627.615	2.634.656	2.646.783
DO 53 Enseignement spécialisé	609.602	602.707	579.106	575.230	556.258	551.700	548.442	547.234	536.792	533.121	524.815	523.467
DO 54 Enseignement universitaire	812.831	794.960	784.995	776.068	753.920	740.207	713.917	725.397	719.355	721.651	703.642	706.506
DO 55 Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	508.631	499.009	488.656	485.564	475.379	465.573	471.688	473.299	469.617	468.254	463.112	464.034
DO 56 Enseignement de Promotion Sociale	214.428	210.377	205.724	205.862	201.002	200.112	197.616	194.967	195.188	191.299	192.822	193.368
DO 57 Enseignement artistique	179.524	178.048	174.720	175.192	171.214	171.724	171.302	170.109	173.120	171.988	171.651	173.361
DO 58 Enseignement à distance	2.374	2.374	2.401	2.401	2.426	2.466	2.479	2.466	2.339	2.450	2.440	2.460
TOTAL CHAPITRE III	7.913.730	7.862.031	7.745.489	7.733.989	7.531.029	7.391.682	7.321.263	7.305.569	7.314.723	7.257.942	7.204.373	7.244.623
Fonds budgétaires	22.733	22.875	20.861	21.015	21.352	20.836	17.153	19.315	17.642	17.492	21.225	21.225

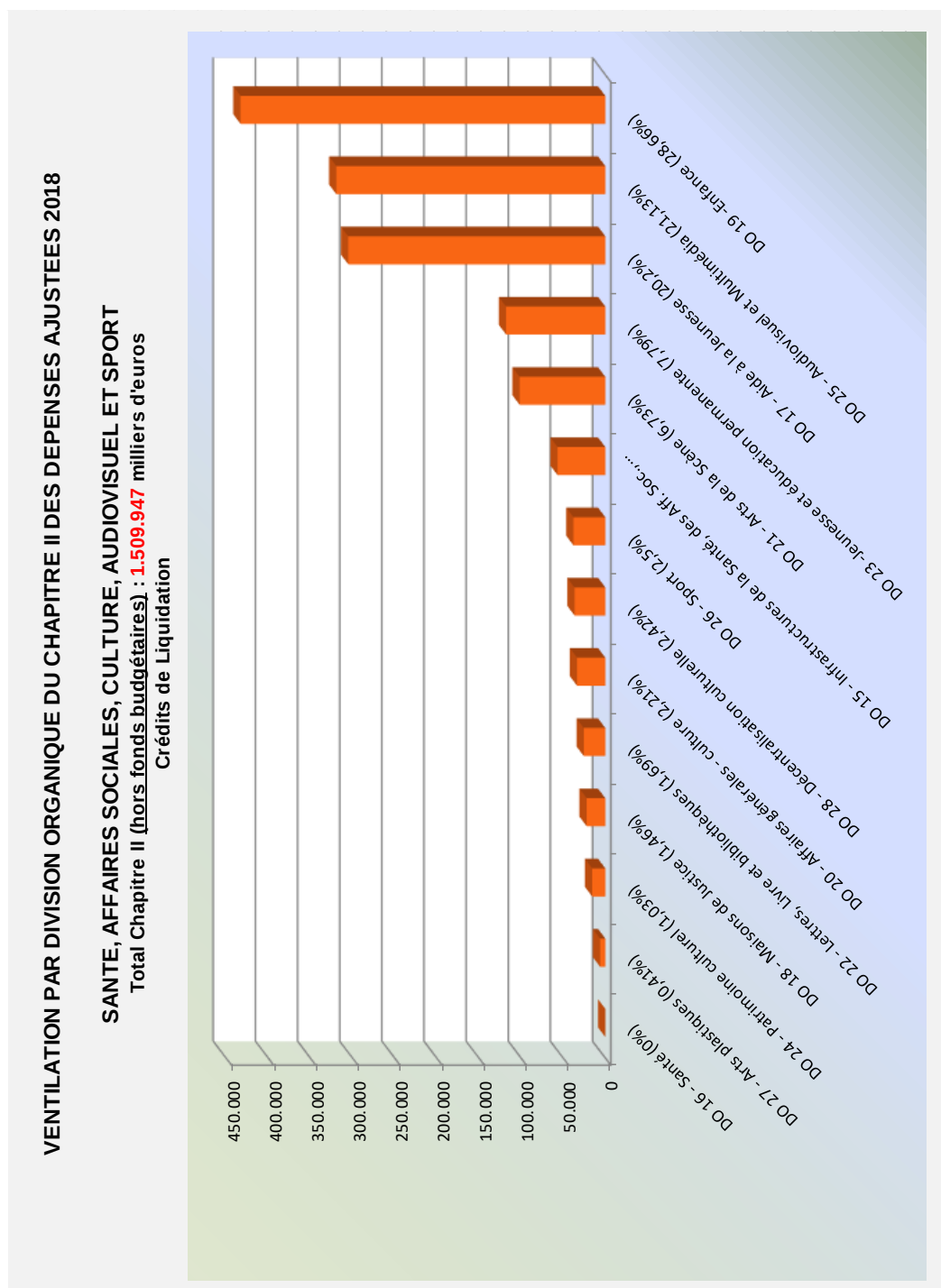
* Y compris crédits pour années antérieures

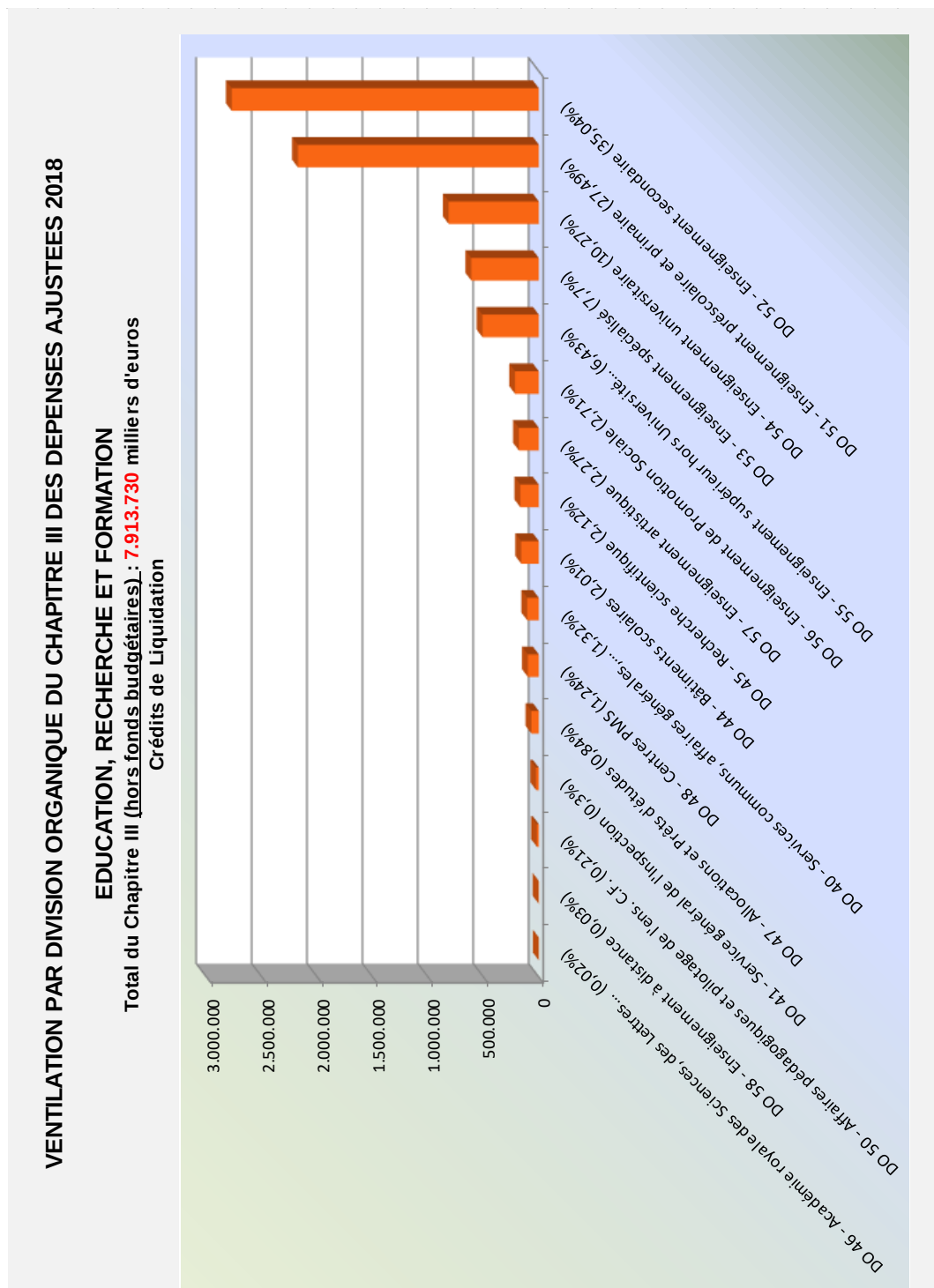
	2018	2018	2017	2017	2016	2016	2015	2015	2014	2014	2013	2013
	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
CHAPITRE IV : DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE												
DO 85 Dette directe	194.518	196.181	203.290	212.493	205.597	208.422	191.372	193.372	205.065	208.025	186.482	213.299
DO 86 Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	23	40	43	445	469	469	3.826	3.826	4.609	1.717	2.783	2.783
TOTAL CHAPITRE IV	194.541	196.221	203.333	212.938	206.066	208.891	195.198	197.198	209.674	209.742	189.265	216.082
CHAPITRE V : DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE												
DO 90 Dotations à la Région wallonne et à la COCOF	467.241	463.179	467.160	461.383	452.925	449.121	437.366	447.340	440.570	444.082	443.525	450.164
TOTAL CHAPITRE V	467.241	463.179	467.160	461.383	452.925	449.121	437.366	447.340	440.570	444.082	443.525	450.164
TOTAL BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE												
Crédits de liquidation (avant 2013: non dissociés et crédits d'ordonnancement)	10.680.750	10.634.610	10.476.315	10.420.401	10.132.708	9.951.585	9.740.281	9.805.347	9.642.104	9.643.090	9.479.670	9.545.696
Fonds budgétaires (FBML)	86.551	78.689	78.194	78.346	81.846	81.330	78.341	82.363	90.538	90.392	92.005	91.022
Crédits de liquidation (avant 2013: non dissociés et crédits d'ordonnancement) et Fonds budgétaires (FBML)	10.767.301	10.713.299	10.554.509	10.498.747	10.214.554	10.032.915	9.818.622	9.887.710	9.732.642	9.733.482	9.571.675	9.636.718
Section particulière	3.574.125	3.550.788	3.509.642	3.498.331	3.420.380	3.646.492	3.429.071	3.530.179				
Crédits de liquidation (avant 2013: non dissociés et crédits d'ordonnancement) et Fonds budgétaires (FBML) et section	14.341.426	14.264.087	14.064.151	13.997.078	13.634.934	13.679.407	13.247.883	13.417.889				

* Y compris crédits pour années antérieures



Ajustement 2018 – Exposé général





B. Analyse du budget : Notes de politique générale

SECTEUR BUDGETAIRE DE MONSIEUR LE MINISTRE-PRESIDENT

Les principales évolutions dans le secteur budgétaire du Ministre-Président, par ailleurs expliquées en détail dans l'exposé particulier, sont reprises en synthèse ci-dessous.

DO.01 – Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Médiateur

- L'AB 41.10.11 relatif à la **dotation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles** est augmenté de **142.000 €** en CE et en CL par rapport au budget initial 2018 en application d'une indexation basée sur l'estimation de l'évolution de l'indice santé pour 2018, issue du budget économique de février 2018, soit 1,6% (contre 1,1% lors de l'élaboration du budget initial 2018). La dotation 2018 est donc portée à 28.822.000 €.
- A l'instar de la dotation du Parlement, il a été proposé d'indexer la **dotation du Médiateur** sur base de la nouvelle prévision d'évolution de l'indice santé à 1,6%, ce qui porte l'AB 41.10.20 à 1.080.000 €, soit une augmentation de **5.000 €** en CE et en CL par rapport au budget initial 2018.

S'agissant d'adaptation aux paramètres macro-économiques, ces deux augmentations n'ont pas été compensées.

DO.06 – Crédits cabinet et charges liées au Gouvernement

Sur proposition de la Direction générale des Infrastructures, une série de mouvements ont été effectués au sein du **programme d'activité 91 de la DO 06 – Loyers et frais de fonctionnement** - afin de faire correspondre au mieux les montants inscrits aux besoins réestimés pour 2018.

Les augmentations sont entièrement compensées au sein du programme, sauf celle de l'AB 12.06.91 puisqu'elle est la conséquence de l'indexation du loyer.

- **AB 12.03.91 - Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation** : + **25.000 €** en CE et en CL. Cette augmentation est nécessaire afin de pouvoir assumer les travaux de sécurisation du site prévus en 2018.
- **AB 12.06.91 - Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments (Bâtiment sis avenue Louise)** : + **1.000 €** en CE et en CL. Cette augmentation est nécessaire afin de couvrir l'augmentation du loyer due à son indexation.
- **AB 12.07.91 - Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation (Bâtiment sis Place Surlet de Chokier)** : - **28.000 €** en CE et en CL.

Cette diminution permet de compenser les augmentations de crédit des AB 12.03.91 et 12.22.91 de la même DO.

- **AB 12.22.91 - Paiement de primes d'assurances : + 3.000 €** en CE et en CL. Cette augmentation est nécessaire afin de couvrir la totalité des primes 2018 ainsi que les impayés 2017. En effet, suite à la passation du nouveau marché d'assurances, les répartitions entre secteurs ont été modifiées et le budget n'a pas suivi cette modification. Cela a donc entraîné un manque de crédit en 2017 et 2018.

DO 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques

Aucun ajustement n'a été sollicité par le SEPAC.

DO.11 – Secrétariat général

Au sein du programme 3, l'AB 33.10.31 est réduite au total de 466.000 € en CE et en CL.

Cette diminution permet de compenser les différentes augmentations détaillées ci-dessous :

- **DO 11 - Nouvel AB 12.10.31 « Dépenses de toute nature dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie » :** inscription d'un crédit de **100.000 € en CE et en CL** pour permettre de prendre en compte différentes natures dépenses dans les projets envisagés dans les domaines visés.
- **DO 11 - AB 12.01.37 « Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux » :** **+ 50.000 €** en CE et en CL. En effet, Dans le cadre du plan d'actions « droits de l'enfant », le Ministre-Président souhaite créer un site-portail « droits de l'enfant ». Cet outil doit informer sur le contenu de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), être une vitrine pour les acteurs en matière de droits de l'enfant et reprendre l'actualité et les initiatives existantes en matière d'informations et de sensibilisation aux droits de l'enfant. En particulier, il impliquera les deux acteurs institutionnels de la FWB, que sont le Délégué général aux Droits de l'enfant et l'Observatoire de l'Enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Afin de respecter un des objectifs de la CIDE, ce futur portail doit s'adapter à ses cibles (enfant, ados, adultes) et doit être une véritable porte d'entrée vers les « produits et services » (sites institutionnels et associatifs) en même temps qu'une vitrine ; il doit par ailleurs être articulé avec les sites institutionnels des différents acteurs

publics et les sites thématiques en la matière. Pour la mise en place de ce site, un marché public de services serait lancé, pour un montant estimé de 50.000 €.

- **DO 14 - AB 41.01.11 « Dotation à WBI » : + 172.000 €** en CE et en CL. Voir ci-dessous au paragraphe relatif à la DO 14. □
- **DO 14 - AB 33.02.12 « Subventions diverses dans le cadre des relations internationales » : + 100.000 €** en CE et en CL. Voir ci-dessous au paragraphe relatif à la DO 14. □
- **DO 14 - AB 41.01.12 « Dotation complémentaire au BIJ » : + 44.000 €** en CE et en CL. Voir ci-dessous au paragraphe relatif à la DO 14. □

DO.14 – Relations internationales

Les mouvements enregistrés à la DO 14 sont les suivants :

- **AB 41.01.11 « Dotation à WBI » : + 350.000 au total** en CE et en CL dont
 - **+ 178.000 €** en CE et en CL liés aux nouvelles prévisions d'inflation 2018, portant l'augmentation de l'indice santé à 1,6% au lieu des 1,1% prévu lors de l'élaboration du budget initial 2018. S'agissant d'une adaptation aux paramètres macro-économiques, cette augmentation n'est pas compensée.
 - **+ 172.000 €** en CE et en CL (compensés à partir de la DO 11) concernant des montants complémentaires octroyés à WBI pour différents projets spécifiques : l'organisation du voyage interconvictionnel à Birkenau en avril 2018 (60.000 €), la prise en charge des frais de mobilité des intervenants au Forum international sur le droit à l'avortement du 22 juin 2018 (12.000 €), et la pérennisation de la Chaire Mahmoud Darwich (100.000 €).
- **AB 33.02.12 « Subventions diverses dans le cadre des relations internationales » : + 100.000 €** en CE et en CL (compensés à partir de la DO 11), nécessaires compte tenu des dossiers de demandes de subventions introduits et des prévisions de dépenses liées.
- **AB 41.01.12 « Dotation complémentaire au BIJ » : + 44.000 €** en CE et en CL (également compensés à partir de la DO 11. En effet, en juin 2018, la base légale du nouveau programme européen « Corps européen de Solidarité » a été adoptée, avec mise en œuvre immédiate par les Agences Nationales Jeunesse, dont le BIJ (pour une gestion de 1,2 million pour les actions du CES en 2018). Le BIJ ne disposant pas actuellement du personnel pour assurer cette fonction, il a sollicité le recrutement urgent de deux chargés de projets (coût annuel évalué à 48.000€/personne toutes charges comprises avec 0 année d'ancienneté) et d'un assistant (35.000€/an), soit un budget nécessaire évalué à 131.000 € en année pleine. Cette dotation complémentaire de 44.000 € permettra de couvrir le coût 2018 du recrutement de ces 3 ETP à partir de septembre.

DO 15 - Infrastructures hospitalières

La seule modification intervenue à la DO 15 consiste en la mise à zéro de la provision qui avait été inscrite à titre conservatoire à l'**AB 01.01.12** relatif au subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des infrastructures hospitalières universitaires. En effet, la facturation dans le cadre du nouveau modèle de financement des infrastructures hospitalières ne pourra démarrer qu'au plus tôt en 2019, voire 2020, compte tenu des procédures, notamment informatiques, à implémenter chez les organismes assureurs.

SECTEUR BUDGETAIRE DE MADAME LA VICE-PRESIDENTE DE LA FEDERATION WALONIE-BRUXELLES, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE L'ENFANCE

Pour cet ajusté, les crédits du secteur culturel et celui de l'Enfance s'élèvent, en crédits de liquidation, à 742.530.000 euros, soit une augmentation, hors répartitions de crédits, de 4.542.000 euros par rapport au budget initial 2018. Cette augmentation est principalement due aux indexations salariales et décrétales dans ces compétences.

1. Secteur de la Culture

a. Répartitions de crédits

Cet ajusté comporte plusieurs répartitions importantes, dont la liste exhaustive est fournie en annexe, pour le secteur culturel :

- 1) La redistribution des moyens budgétaires liés à l'application des **accords du non-marchand** pour le secteur socio-culturel. Ce ne sont pas moins de 53.393.000 euros qui ont été répartis, à partir de la DO 20 AB 01.01.01, vers les compétences de :
 - La culture pour un montant total de 33.371.000 euros à destination des Centres Culturels (DO 28 - programme 2), de la Lecture publique (DO 22 - programme 1) et de l'Education permanente (DO 23 - programme 3) ;
 - L'audio-visuel pour un total de 3.638.000 euros ;
 - Le sport pour un montant de 1.034.000 euros ;
 - La jeunesse avec un transfert de 15.350.000 euros ;
- 2) La répartition, liée à la **mise en œuvre du décret des Arts de la scène** tel que modifié. De la DO 20 AB 01.01.11 et de la DO 21 AB 01.01.11, c'est un montant total de 10.621.000 euros qui a été réparti au sein de la DO 21 pour le Théâtre adulte et le Théâtre jeune public (programme 2), le secteur de la Musique classique et des musiques non classiques (programme 3), l'art de la Danse (programme 4), les Arts du cirque, arts forains et de la rue (programme 6), le conte (programme 7) et l'interdisciplinaire des Arts de la Scène (programme 8) ;
- 3) Le transfert de moyens complémentaires, qui confirme les mouvements déjà effectués fin de l'année 2017 afin de **rétablir à 100 % le montant des conventions et contrats-programmes** relevant des secteurs suivants : Transversal, Lecture publique, Lettres et Livre, Education permanente et Centres d'expressions et de créativité hors décret, Patrimoine, Arts plastiques, Centres culturels et PointCulture.

- 4) La répartition de crédits liée à **la reconnaissance dès 2017 de 5 nouvelles bibliothèques** au programme 1 de la DO 22 ;
- 5) Une redistribution au sein de la DO 23 programmes 1 et 3 pour renforcer le soutien aux actions en matière d' « **Alpha-culture** » (projets de pratiques artistiques ou culturelles menés en lien avec une formation en alphabétisation visant un public adulte) ;
- 6) Un transfert de crédits, à hauteur de 35.000 euros, de la DO 20 vers l'AB 33.32.12 de la DO 27 pour le **Design et la Mode** ;
- 7) Une répartition de crédits au sein du programme d'activité 12 de la DO 27 pour l'octroi d'un premier conventionnement de 3 ans (2018-2020) à des opérateurs **des arts plastiques** soutenus ponctuellement ces dernières années :
 - Plagiarama (10.000 euros) ;
 - Art contest (10.000 euros).;
- 8) Une redistribution dans le secteur des Arts du cirque, arts forains et de la rue afin de rencontrer le soutien aux projets ponctuels en arts circassiens relatifs au soutien à la création en 2018.

b. Ajustements

Ce budget ajusté, hors mise en œuvre de la réforme des Arts de la Scène, est marqué par les mouvements principaux suivants repris par DO :

I. DO 11 – Secrétariat général

Il n'y a pas d'ajustement, ni de répartition, pour mes compétences, dans cette Division Organique.

II. DO 15 – Infrastructures culturelles

L'évolution des crédits dans cette Division Organique se caractérise essentiellement par des compensations internes au sein du programme 2. Elles sont rendues nécessaires par le degré d'avancement des différents marchés publics de construction, de rénovation ou d'achat des infrastructures culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

III. DO 20 – Affaires générales

Par rapport au budget initial 2018, les crédits de cette DO diminuent en crédits de liquidation de 54.224.000 euros. Cette diminution est principalement due :

- à la nouvelle répartition de crédits, mentionnée plus haut de la « provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand » à hauteur de 53.393.000 euros dont 33.371.000 pour le secteur culturel ;

- à la redistribution du forfait culture 2017 confirmé en 2018 à hauteur de 487.000 euros ;
- au transfert de 621.000 euros vers la DO 21 pour la réforme des Arts de la Scène.

Les autres mouvements qui interviennent dans cette DO sont notamment :

- Le renforcement, par compensation, des crédits pour le centre de « La Marlagne » pour poursuivre sa rénovation, déjà entamée en 2017 et pour contribuer à l'achat d'un nouveau camion pour le service du Patrimoine ;
- L'augmentation des crédits, par compensation en provenance de la DO 15, de l'AB 63.51.15, à hauteur de 1 millions d'euros en engagement et de 500.000 euros en liquidation pour lancer un appel à projet pour l'aménagement et l'équipement en faveur des associations et compagnies de théâtre, musique et danse, associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente ;
- La croissance, par compensation au départ de la DO 21, des moyens consacrés aux spectacles à l'école pour un montant de 58.000 euros ;
- La compensation vers la DO 28 AB 33.42.11, à hauteur de 101.000 EUR des moyens dédiés à la Convention « Pays de Geminiacum » qui devient le Centre culturel de « Liberchies-Pont-à-Celles ».

IV. DO 21 – Arts de la Scène

Les crédits de cette Division Organique progressent en répartition de 621.000, euros en provenance de la DO 20, et en compensation de 508.000 euros de la DO 20. Ces mouvements, couplés à la nouvelle répartition de crédits des 10 millions d'euros inscrits à la DO 21 AB 01.01.11, concrétisent la mise en œuvre de la réforme des Arts de la Scène.

Relevons aussi dans la DO 21 :

- Le renforcement, par compensation à hauteur de 29.000 euros pour la « Vitrine Chanson à l'école » et les « Rencontres de Théâtre Jeune public de Huy 2018 » (défraiement des artistes). Ces moyens sont inscrits à l'AB 12.39.12 ;
- La création d'un nouvel AB 33.05.71 « Aides aux projets et bourses liés à la diffusion et la promotion du conte » en lien avec le développement du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce secteur ;

V. DO 22 – Lettres, livre et bibliothèques

Hormis les répartitions évoquées précédemment, le total des crédits de cette Division Organique reste stable par rapport au budget initial 2018.

VI. DO 23 – Education permanente

Par rapport à l'initial 2018, les crédits de cette DO augmentent de 22.095.000 euros suite aux redistributions déjà évoquées, dont notamment celle du non-marchand. Une progression de 163.000 euros intervient suite aux mécanismes d'indexation prévus décrétement pour ce secteur.

VII. DO 24 – Patrimoine culturel

Les crédits de cette Division Organique diminuent, hors répartition, de 100.000 euros suite au transfert vers la DO 27 AB.33.41.12 de la convention du Centre Daily-Bul & C°.

VIII. DO 25 – Audio-visuel et Multimédia

Dans cette Division Organique, par rapport à l'initial 2018, la dotation du Centre du Cinéma et de l'Audio-visuel augmente de 19.000 euros en application du mécanisme décréteil d'indexation de celui-ci.

IX. DO 27 – Arts plastiques

Par rapport à l'initial 2018, les crédits de l'AB 33.41.12 augmentent de 100.000 euros suite au transfert de la convention au Centre Daily-Bul & C° précitée.

X. DO 28 – Décentralisation culturelle

Dans cette Division Organique, par rapport à l'initial 2018, le total des crédits augmente de 737.000 euros suite, notamment:

- Le renforcement du secteur des Centres Culturels à hauteur de 610.000 euros ;
- Le transfert, par compensation, vers l'AB des subventions des Centres culturels soumis au Décret du 21 novembre 2013 des moyens pour :
 - Le Centre culturel de Pont-à-Celles – « Pays de Geminiacum » en provenance de la DO 20 AB 33.15.51 pour un montant de 101.000 euros ;
 - Le Centre culturel de Comines à hauteur de 5.000 euros de la DO 27 AB 33.30.12 ;
- L'indexation des moyens consacrés aux Centres d'expression et de créativité et aux Fédérations de pratiques artistiques en amateur.

2. Enfance

Pour cet ajusté, il n'y a pas de redistribution en cours pour le secteur de l'Enfance. Par contre, le total des crédits de la DO 19 augmente, par rapport à l'initial 2018, de 3.509.000 euros. Au sein de cette Division Organique, les dotations de l'ONE connaissent une croissance, essentiellement liée à son Contrat de gestion, de 2.809.000 euros qui se décompose comme suit :

- 737.000 euros pour l'indexation dite « boîte aux lettres » ;
- 264.000 euros pour l'indexation des frais de fonctionnement ;
- 2.356.000 euros pour l'indexation des rémunérations liquidées par cet OIP ;
- -1.654.000 euros pour le Plan Cigogne suite au report de création de certaines places en crèches ;
- 672.000 euros pour la mise en œuvre de la mesure « carrière- échelle unique » décidée par le Gouvernement ;
- 188.000 euros pour la mise en œuvre de la mesure « carrière- révision de la Prime de Fin d'Année » décidée par le Gouvernement ;
- 218.000 euros pour l'indexation de la dotation complémentaire relative aux subventions du secteur du non marchand ;
- 25.000 euros pour le dépistage de la mucoviscidose.

Par ailleurs, les dépenses dédiées à la politique de l'enfance augmentent notamment suite à l'alimentation, à hauteur de 400.000 euros, de cet AB pour soutenir les services de la Promotion de la Santé à l'Ecole.

SECTEUR BUDGETAIRE DE MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT, MINISTRE DE L'AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le présent ajustement budgétaire concernant l'Enseignement supérieur, la Recherche et les Médias confirme les financements de politiques nouvelles, adoptés dans le budget initial, qui incluaient, pour rappel :

- une augmentation du financement de la recherche scientifique au travers d'un refinancement de 8 millions d'euros de la dotation du FNRS ;
- une affectation du financement de la FWB en application de la 6^e réforme de l'État pour les Pôles interuniversitaire (13,9 millions) à 100% au bénéfice du Fonds EOS ;
- un financement additionnel de 260.000 euros pour la recherche en art et la création d'un nouveau fonds associé au sein du FNRS ;
- la confirmation du refinancement de l'Enseignement supérieur pour l'année 2018, soit un montant de 21,5 millions d'euros ;
- le financement en année pleine des conseillers académiques, soit un montant additionnel de 4 millions d'euros par rapport à 2017, afin de renforcer l'application du décret Paysage ;
- un renforcement du financement de l'Agence Qualité (AEQES) et des Pôles académiques à hauteur respectivement de 200.000 euros et de 500.000 euros.

Hormis quelques ajustements spécifiques détaillés ci-après, le présent ajustement est principalement technique, se conformant en cela à l'esprit général de l'ajustement de l'ensemble du budget.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

-- DO 40 --

La principale variation au sein de cette DO concerne la répartition de la provision pour le refinancement de l'Enseignement supérieur. Le montant de 21,5 millions inscrit à l'AB 01.06-30 est réparti entre les Universités et les Hautes écoles à concurrence de 65% et 35% respectivement.

Les dispositions légales qui encadrent cette répartition figurent, pour ce qui concerne le refinancement universitaire, dans le décret-programme qui accompagne le présent ajustement. Les dispositions qui concernent les Hautes écoles figurent quant à elles dans l'avant-projet de décret portant réforme du financement des Hautes écoles, qui sera bientôt soumis au Parlement.

Deux éléments doivent encore être signalés : le premier concerne la création d'un nouvel article de base (11.02-25), dont les crédits permettront, à concurrence de 31.000 euros, de régulariser des situations où le Gouvernement renonce à récupérer des sommes indues par des agents, que ceux-ci avaient cependant déjà commencé à rembourser la FWB. Cette décision couvre par ailleurs l'ensemble des personnels de l'enseignement.

Un deuxième élément concerne le financement des initiatives nouvelles dans l'enseignement supérieur, sur base des crédits inscrits à l'AB 01.07-30. Un montant additionnel de 360.000 euros permettra de compléter le financement des initiatives annoncées, notamment :

Ajustement 2018 – Exposé général

- la mise en œuvre d'un système centralisé et automatique de collecte de données de l'Enseignement supérieur (ePaysage) ;
- le soutien de l'encadrement du 2e cycle en sciences vétérinaires suite à l'augmentation du nombre d'étudiants dans cette filière ;
- le financement d'études en lien avec l'enseignement supérieur, notamment sur le phénomène de la pauvreté étudiante, afin d'objectiver précisément les formes et l'ampleur que représente cette problématique. Dans la continuité de cette étude, un cadastre des différents régimes d'aide à disposition des jeunes en difficultés sera également réalisé.

Les dernières variations concernent l'actualisation des paramètres macroéconomiques de la subvention "supports de cours", de la dotation à l'ARES ou aux Pôles académiques.

-- DO 47 --

Suite à une réestimation des besoins, les crédits de l'AB 33.01-10, qui permettent le financement des bourses et allocations d'étude, n'ont pas été modifiés.

Plusieurs variations au sein de cette DO concernent l'augmentation des crédits pour l'accès à la base de données du registre national, compensée par une diminution des crédits de fonctionnement de la Direction des Allocations et Prêts d'étude.

Une dernière variation à l'AB 33.02-10 s'explique par la réestimation des indus à percevoir par la FWB en matière d'allocations et prêts d'études. Ces recettes alimentent un fonds budgétaire qui permet de consacrer celles-ci au financement des allocations et bourses d'étude.

-- DO 54 (Universités), 55 (Hautes Écoles) et 57 (Écoles supérieures des Arts) --

Les variations au sein de ces divisions organiques concernent essentiellement la mise à jour des calculs des subventions et dotations organiques sur base de l'actualisation des paramètres macroéconomiques, ainsi que, pour ce qui concerne les allocations de fonctionnement des Universités et des Hautes Écoles, l'augmentation liée à la répartition de la tranche 2018 du refinancement de l'Enseignement supérieur.

Comme lors de chaque budget, le recalcul des crédits des AB qui couvrent les rémunérations des différentes catégories de personnel a été réalisé par l'administration sur base des liquidations des traitements des douze derniers mois.

Il faut encore noter le montant additionnel alloué à l'ARES pour l'organisation de la deuxième épreuve de l'examen d'entrée en médecine et dentisterie. Les crédits de l'AB 40.06-45 de la DO 54 augmentent donc de 364.000 euros.

RECHERCHE

-- DO 45 --

Les variations au sein de cette division organique concernent essentiellement la mise à jour des différentes subventions et dotations organiques sur base de l'actualisation des paramètres macroéconomiques. Deux variations font cependant suite à une décision particulière : la subvention au CRISP est revue à la hausse de 50.000 euros afin de financer le CRISP à concurrence de ce qu'il percevait en 2012, avant application de plusieurs mesures d'économie. Enfin, 200.000 euros sont dégagés pour le soutien aux politiques de genre, à l'AB 41.01-20.

Ajustement 2018 – Exposé général

AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

-- DO 25 --

Les seules variations au sein de cette division organique concernent la mise à jour des subventions et dotations organiques sur base de l'actualisation des paramètres macroéconomiques, ainsi que la répartition de la provision non-marchand.

CREDITS CABINET

Aucun mouvement n'est à signaler.

L'AIDE A LA JEUNESSE, LES MAISONS DE JUSTICE, DES SPORTS ET LA PROMOTION DE BRUXELLES

SECTEUR BUDGÉTAIRE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DES SPORTS ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

La plupart des mouvements entre le budget 2018 initial et l'ajusté relève principalement d'adaptations techniques, liées principalement à l'évolution des paramètres macro-économiques retenus pour l'élaboration du budget ajusté.

L'enveloppe budgétaire (hors FB) augmente globalement de l'ordre de 1.625.000 € en CE et de 1.562.000 € en CL par rapport à l'initial 2018.

Les ajustements proposés permettent une meilleure adaptation des autorisations de dépenses aux besoins.

DO 06 – Dépenses de cabinet

Aucun mouvement n'est proposé à l'occasion de cet ajustement budgétaire.

DO 11 – Affaires générales – Secrétariat général

Promotion de Bruxelles

Aucun mouvement n'est proposé à l'occasion de cet ajustement budgétaire.

Cellule maltraitance

Aucun mouvement n'est proposé à l'occasion de cet ajustement budgétaire.

Action en matière de protection de la santé (contrôle médico-sportif et lutte contre le dopage).

Le budget affecté au PA 20 de la DO 11 augmente de l'ordre de 21.000 € en CE/CL.

Les crédits supplémentaires sont sollicités essentiellement sur l'AB 12.36.20 « Contrôle médico-sportif » (+ 36.000 € en CE/CL) pour pouvoir couvrir le programme de contrôle pré-établi par l'ONAD et validé par l'Agence mondiale anti-dopage.

Une diminution de crédit de 15.000 € est proposée sur l'AB 12.38.20 « Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés » pour pouvoir compenser partiellement cette demande d'augmentation.

Ajustement 2018 – Exposé général

DO 15 – Infrastructures « Aide à la jeunesse », « Maisons de justice » et « Infrastructures sportives »

Le budget affecté aux infrastructures dans le secteur de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice est identique à celui inscrit à l'initial 2018.

Des transferts sont, néanmoins, opérés entre articles budgétaires, pour pouvoir rencontrer les besoins.

Les moyens budgétaires afférents aux infrastructures sportives font l'objet d'une augmentation d'un montant en crédit d'engagement de l'ordre de 312.000 € (CE).

Les principales variations proposées sont :

- **Dans le secteur de l'Aide à la jeunesse**

Une augmentation de crédit de 285.000 € en CE/CL est sollicitée sur l'AB 12.06.13 pour couvrir l'indexation des loyers ainsi que les loyers des deux nouvelles implantations de Charleroi et de Dinant.

Ce montant est compensé par une diminution à due concurrence des crédits inscrits à charge de l'AB 72.01.13.

- **Dans le secteur des Maisons de Justice**

Les variations suivantes sont proposées :

+ 19.000 € en CE sur l'AB 12.01.14 pour pouvoir assumer l'entretien des bâtiments ;

+ 442.000 € en CE/CL sur l'AB 12.01.14 pour couvrir l'indexation des loyers ainsi que la prolongation jusqu'au 30 juin 2018 du bail du bâtiment sis rue de Louvain, 38 à 1000 Bruxelles dans l'attente du déménagement de l'Administration générale des Maisons de justice, rue du Commerce (retard pris dans les travaux).

+ 19.000 € en CE/CL sur l'AB 12.22.14 pour pouvoir couvrir la totalité des primes d'assurance 2018.

Ces augmentations de crédit pour un montant de 480.000 € en CE et de 461.000 € en CL sont compensées par une diminution à due concurrence des crédits inscrits à charge de l'AB 72.01.14.

- **Dans le secteur des Sports**

Il s'agit pour l'essentiel de transferts internes en fonction de l'état d'avancement du programme d'activités 2018.

Des crédits d'engagement de l'ordre de 312.000 € ont, toutefois, été dégagés par le Gouvernement pour pouvoir équiper la salle de préparation physique du Centre sportif de haut niveau créé sur le site de Louvain-La-Neuve.

DO 17 - L'aide à la jeunesse

Les moyens consacrés au secteur de l'Aide à la jeunesse augmentent de 1.188.000 € en CE/CL par rapport au budget initial 2018.

Les principaux mouvements opérés au sein de la DO 17 résultent des adaptations liées à l'évolution des paramètres macro-économiques :

1. La provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index a été portée à 921.000 € pour pouvoir indexer les frais de fonctionnement et les frais de personnel des services agréés.
2. La provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand a été revue à la hausse à concurrence de 146.000 €.

Le Gouvernement a, par ailleurs, prévu les montants nécessaires (121.000 €) au financement à 100 % du Service provincial luxembourgeois pour son projet « Starting Block ».

DO 18 - Maisons de justice

Les crédits d'engagement et de liquidation augmentent respectivement de 159.000 € et de 416.000 €.

Deux demandes d'ajustement sont proposées :

- l'une, technique, pour un montant de 9.000 € en CE et de 266.000 € en CL qui consiste à prévoir les moyens nécessaires pour couvrir le solde de 10 % des subventions non encore liquidées pour les exercices 2016 et 2017 ainsi que les primes 2017 allouées dans le cadre de l'Accord du non-marchand ;
- et la seconde pour un montant de 150.000 € en CE/CL qui permettra à la Fédération Wallonie-Bruxelles de soutenir les services d'aide aux détenus dans le cadre de leurs missions d'aide aux liens parents détenus et enfants (50.000 €) ainsi

Ajustement 2018 – Exposé général

que les 2 associations de victimes des attentats de Bruxelles (100.000 €).

Un transfert interne (35.000 € en CL) est également prévu pour pouvoir honorer plusieurs commandes de mobilier engagées en 2017 et qui n'ont été livrées qu'en janvier 2018.

Par ailleurs, un nouveau Fonds budgétaire a été créé au sein de la DO 18 « Fonds budgétaire relatifs aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables »

Les recettes proviennent des AB 43.22.01, 33.00.02 et 43.22.02 du programme 2 « Financement des peines et mesures alternatives » de la DO 56 du budget général des dépenses du SPF Justice (Etat fédéral).

Ces articles budgétaires ont pour objectif de remplir respectivement les missions qui sont définies dans l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et notamment le subventionnement des organismes qui encadrent l'exécution d'une mesure judiciaire, en appui de la politique criminelle du Ministre de la Justice.

En application de l'Accord de coopération du 17 décembre 2013, l'Autorité fédérale et les Communautés se sont entendues, dans le cadre de la Conférence interministérielle pour revoir l'article 69 afin de mieux coordonner leurs compétences respectives.

Ce budget (4.300.000 €) sera ainsi transféré à l'Administration générale des Maisons de justice qui assurera dorénavant le paiement de ces subventions aux partenaires qui exercent des missions dans le cadre de l'exécution des peines et mesures alternatives.

De plus, la Fédération Wallonie/Bruxelles se verra transférer un montant supplémentaire de 1.125.000 € pendant 4 ans qu'elle consacrera à des mesures non récurrentes d'accompagnement des mesures judiciaires alternatives, principalement le soutien à la mise en place d'une Maison de désistance.

DO 26 – Sport

Le budget affecté à la DO 26 diminue légèrement par rapport à l'initial 2018 (- 55.000 € en CE et - 63.000 € en CL).

Cette diminution est liée à une surestimation des crédits inscrits à l'AB 12.03.03 relatifs aux dépenses de consommation énergétique lors de l'élaboration du budget initial 2018.

En effet, sur base de la dernière estimation établie par les services compétents, les moyens pouvaient être revus à la baisse de l'ordre de 242.000 € en CE et de 250.000 € en CL. Une estimation des besoins devra, toutefois, être réalisée à l'initial 2019.

Ajustement 2018 – Exposé général

Parallèlement à cette diminution de crédit, des moyens supplémentaires ont été octroyés pour pouvoir faire face à l'indexation automatique des subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés (13.000 € en CE/CL) et à l'Association inter-universitaire d'aide à la performance sportive (16.000 € en CE/CL).

Le Gouvernement a, également, prévu de dégager une somme de 158.000 € en CE et CL pour couvrir certaines demandes émanant du secteur, dont notamment :

- la prise en considération budgétaire (118.000 €) de l'intégration du trail et de la marche nordique à la Ligue belge francophone d'athlétisme et du padel au sein de Fédération francophone de tennis (augmentation du nombre d'affiliés) ;
- l'entretien des installations des Centres sportifs ADEPS et plus particulièrement celui des terrains synthétiques par des sociétés spécialisées en la matière (+ 40.000 € en CE/CL).

Un transfert interne de 150.000 € en CE et de 125.000 € en CL a, en outre, été opéré vers les Centres sportifs locaux pour tendre vers une application à 100 % du Décret du 27 février 2013.

Pour conclure, quelques transferts, en interne, ont été proposés pour permettre notamment d'une part, l'organisation des journées « Portes ouvertes » qui se tiendront en juin 2018 et d'autre part, à la ligue de boxe et de Ji-Jitsu de prendre en charge la préparation de leurs athlètes.

SECTEUR BUDGETAIRE DU MINISTRE DE L'EDUCATION ET DES BATIMENTS SCOLAIRES

Pour cet ajusté, les crédits de l'Enseignement et des Bâtiments scolaires s'élèvent à 6.028.086.000 euros, soit une augmentation de 39.547.000 euros par rapport au budget initial 2018. Cette augmentation est principalement due aux indexations salariales et adaptations décrétales et par la réaffectation des provisions budgétaire du Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Avant de passer en revue, les mouvements DO par DO, voyons l'évolution des masses budgétaires importantes de l'enseignement :

I. Les AB Traitements

Comme lors de l'élaboration des budgets précédents, la masse des AB traitements est élaborée selon la méthodologie suivante :

- L'ensemble des paiements (salaires, cotisations patronales, ONSS, ...) effectués durant une période de référence de 12 mois (pour cet ajusté, il s'agit de la période de mars 2017 à février 2018) constitue la « base Etnic ». Elle s'élève, pour mes compétences, à un total 5.072.968.482 euros. Ce montant correspond à ce qui serait nécessaire, à politique et paramètres (inflation, évolution de la population scolaire, ...) inchangés, pour assurer l'ensemble des dépenses liées aux traitements du personnel enseignant durant l'année.
- A cette « base Etnic », viennent s'ajouter des « facteurs exogènes » pour tenir compte des changements attendus pour 2018. Ainsi, sont ajoutés notamment les facteurs suivants liés à :
 - L'évolution des charges organiques, pour les années 2017-2018 (pour 6 mois à partir de mars 2018) et 2018-2019 (pour 4 mois à partir de septembre 2018) ;
 - Une nouvelle vague de nomination de Personnel Ouvrier (PO) au 1^{er} juin 2018, pour rejoindre le taux de 70 % de statutaires ;
 - La deuxième vague de désignation de conseillers pédagogiques au 1^{er} septembre 2018, ainsi que le paiement (pour 10 mois à partir de mars 2018) des conseillers désignés au 1^{er} septembre 2017 ;
 - La poursuite du renforcement de l'encadrement maternel au 1^{er} septembre 2018, ainsi que notamment la statutarisation de 363 ETP ACS/APE psychomotriciens à la même date ;
 - La statutarisation des coordinateurs des Centres de Technologie Avancée (CTA) (pour 4 mois à partir de septembre 2018) ;
 - Le rattrapage d'au moins un dixième de l'écart barémique entre les directeurs et inspecteurs du fondamental vis-à-vis de leurs collègues des Degrés d'Observation Autonomes (DOA) (pour 4 mois à partir de septembre 2018) ;
 - L'indexation des salaires des personnels de l'enseignement, conformément aux prévisions du bureau fédéral du Plan, à partir du mois de novembre 2018 ;
 - ...

Au total, par rapport au budget initial 2018, les AB traitements se montent, pour mes compétences, à 5.113.885.000 euros, soit une augmentation de 32.379.000 euros, provision d'index comprise.

II. Les Dotations et Subventions de l'Enseignement Obligatoire

Les moyens de fonctionnement des écoles organisées ou subventionnées par la Communauté françaises sont déterminés par les mécanismes décrets du pacte scolaire et des accords de la Saint-Boniface. La fixation de ces moyens est directement influencée par :

- L'évolution de la population scolaire non-certifiée au 15 janvier 2018. Par rapport au budget initial 2018, qui se basait sur la population scolaire certifiée au 15 janvier 2017, la population scolaire augmenterait de 748 élèves supplémentaires ;
- L'inflation qui a augmenté de 1,71% par rapport au mois de janvier 2017.

Les moyens de fonctionnement des écoles de l'enseignement obligatoire augmentent de 6.566.000 euros, par rapport au budget initial 2018, pour atteindre 642.218.000 euros.

Enfin, les dotations des établissements du réseau WBE diminuent, tant dans l'enseignement obligatoire, que pour les CPMS, CDPA et CTF, suite à la troisième vague de nomination des PO au 1^{er} juin 2018. Cette diminution des dotations est concomitante à l'augmentation des AB traitements correspondantes. Il s'agit donc uniquement d'un glissement des moyens des dotations WBE vers les AB dédiés au paiement des salaires des statutaires.

III. La Formation en Cours de Carrière

Pour cet ajusté, en dehors des mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence détaillées plus loin, il n'y a pas d'ajustement des AB liées à la Formation

IV. L'équipement de l'enseignement qualifiant et les CTA

Hormis la statutarisation des coordinateurs CTA évoquée plus haut, les crédits augmentent de 138.000 euros suite à la hausse du préfinancement de l'ASBL Zénobe Gramme et à l'adaptation à la baisse du coût des assurances du matériel installé dans les CTA, suite au renouvellement du marché public correspondant en 2017.

V. Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence

L'ensemble des mesures du Pacte, impulsées lors de la confection du budget initial 2018, ont fait l'objet de recalculs sur base des toutes dernières estimations de l'Administration. Sur les 83.790.000 euros prévus pour le Pacte d'Excellence à l'initial 2018, ce ne sont pas moins de 79.661.000 euros qui ont été confirmés pour cet ajusté, soit 95% du montant initialement

prévu. A titre de comparaison, pour l'exercice 2017, étaient prévus 36.949.000 euros et un total de 32.846.000 euros ont été dépensés, soit 88,9 % des moyens initiaux.

Plus précisément, dans le cadre de cet ajusté, les mesures suivantes ont été impulsées en plus de celles mises en œuvre à l'initial 2018 :

- Un montant de 145.000 euros, a été transféré à l'IFC : pour des nouveaux dispositifs de formation liés au Pacte pour un Enseignement d'Excellence;
- Des crédits à hauteur de 250.000 euros ont été ajoutés à l'AB 01.11.41 de la DO 40 pour le lancement de 2 études sur l' « évaluation de l'expérience pilote visant à instaurer un conseil hebdomadaire coopératif et citoyen de la classe » et les « rythmes scolaires » ;
- L'accompagnement universitaire des équipes de terrain pour la RCD à hauteur de 980.000 euros ;

VI. Divisions Organiques

a. DO 40 – Affaires générales

Les crédits de cette Division Organique restent quasi constants pour cet ajustement du budget 2018. On peut toutefois remarquer les variations suivantes :

- Adaptation du crédit à la population scolaire au 15 janvier 2018 et indexation de l'aide aux directeurs d'établissements scolaires pour un montant de 349.000 euros ;
- Le transfert vers l'Etnic à hauteur de 870.000 euros de la « provision pour renforcer l'informatique administrative dans les écoles » afin de permettre le lancement des procédures administratives en termes de marchés publics ;
- L'augmentation de la Dotation de l'IFC, notamment pour de nouveaux dispositifs de formation (Dossier d'accompagnement de l'élève, référentiel de l'enseignement maternel, inspection – fonction d'audit, ...), évoqués ci-dessus ;
- Le renforcement des moyens consacrés à l'AB du Pacte pour un Enseignement d'Excellence à hauteur de 652.000 euros
- La création d'un nouvel AB « Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG », doté de 29.000 euros.

b. DO 41 – Inspection

Par rapport au budget initial 2018, les crédits de cette Division Organique diminuent de 3 millions d'euros. Cette diminution est liée à des évolutions constatées au sein de cette DO :

- L'augmentation de 248.000 euros des salaires de l'Inspection suite au rattrapage barémique d'au moins un dixième de l'écart des inspecteurs avec leurs collègues du DOA ;
- Les délais nécessaires (appels à candidatures) pour la désignation des conseillers pédagogiques au 1^{er} septembre 2017 ont nécessité plus de temps qu'initialement prévu. En conséquence, les moyens ont été ajustés sur le montant réellement nécessaire, établi par l'Administration, pour pouvoir liquider le traitement des conseillers engagés. Enfin, des moyens supplémentaires ont été rajoutés afin de pouvoir liquider le traitement des Délégués au Changement Opérationnel (DCO) et des Directeurs de Zone.

c. DO 44 – Bâtiments scolaires

En matière d'infrastructures scolaires, les crédits de la DO 44 augmentent de 12.215.000 euros en engagement et de 488.000 euros en liquidation. Ces variations s'expliquent principalement comme suit :

- En application de l'article 32 du dispositif du Budget initial 2018, le solde 2017, en crédits d'engagement, qui s'élève à 11.727.000 euros a été reporté en 2018 ;
- L'augmentation, à hauteur de 350.000 euros, des crédits de subsistance de l'Administration pour faire face aux besoins en termes des marchés publics d'entretien et de contrôle des chaudières ;

d. DO 48 – Centres PMS

Les moyens consacrés aux centres PMS diminuent légèrement de 329.000 euros, par rapport à l'initial 2018. Cette baisse est due aux recalculs mécaniques en matière d'AB traitements dans cette DO. Par ailleurs, on peut remarquer :

- L'augmentation, à hauteur de 50 kEUR en engagement, suite à un marché public qui n'a pas pu être engagé en 2018 ;
- L'indexation des dotations et subventions des Centres PMS, à hauteur de 43.000 euros.

e. DO 50 – Affaires pédagogiques

Les crédits consacrés aux Centres de Dépaysement et de Plein Air (CDPA), ainsi qu'aux Centres Techniques de Formation (CTF) diminuent de 338.000 euros, en comparaison du budget initial 2018. Cette baisse est due principalement aux recalculs mécaniques en matière d'AB traitements dans cette DO.

f. DO 51 – Enseignement fondamental

Les crédits de cette Division Organique augmentent de 11.776.000 euros, par rapport au budget initial 2018. Elle s'explique principalement par :

- la statutarisation de 363 ETP ACS/APE psychomotriciens, déjà évoquée plus haut, qui implique le transfert de moyens budgétaires du programme 2 vers le programme 4 ;
- L'adaptation du crédit à la population scolaire, au nombre d'heures de surveillance et l'indexation des surveillances sur l'heure de midi à hauteur de 46.000 euros ;
- L'augmentation des AB traitements du programme 6 due notamment à l'évolution de la population scolaire et à l'indexation des salaires en novembre ;
- L'adaptation des subventions à destination des internats en fonction de la dernière population scolaire connue ;
- La diminution au niveau du solde non-utilisé des moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié pour un montant de 102.000 euros ;

g. DO 52 – Enseignement secondaire

Les moyens consacrés à l'enseignement secondaire augmentent de 23.307.000 euros, par rapport au budget initial 2018. Cette croissance des crédits s'explique essentiellement par :

- L'augmentation des AB traitements du programme 4, à hauteur de 18.623.000 euros due notamment à l'évolution de la population scolaire et à l'indexation des salaires en novembre ;
- La hausse des Dotations et Subventions de l'enseignement obligatoire à hauteur de 3,2 millions d'euros ;
- La diminution au niveau du solde non-utilisé des moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié pour un montant de 48.000 euros ;
- La croissance des moyens dédiés à l'équipement des CTA à hauteur de 138.000 euros ;

h. DO 53 – Enseignement spécialisé

Les crédits de cette Division Organique augmentent de 6.895.000 euros par rapport au budget de l'initial 2018. L'origine de cette hausse se retrouve dans les éléments suivants :

- L'augmentation des AB traitements à hauteur de 5.734.000 euros, due notamment à l'évolution de la population scolaire et à l'indexation des salaires en novembre ;
- La croissance des moyens de fonctionnement des écoles pour un montant de 1.278.000 euros ;

i. DO 57 – Enseignement artistique

Le budget consacré à l'enseignement artistique augmente de 738.000 euros. Cette variation est due à l'évolution des AB traitements notamment suite à l'évolution de la population scolaire et à l'indexation des salaires.

SECTEUR BUDGETAIRE DE MONSIEUR LE MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

BUDGET

Introduction

Les variations de crédits exprimées lors de l'ajustement 2018 concernent essentiellement :

- des adaptations liées aux besoins de l'Administration
- des économies constatées en matière de gestion de la dette,...
- des dépenses supplémentaires considérées comme prioritaires par le Gouvernement (adaptation du contrat d'administration et la dotation ETNIC, le litige entre l'ONSS et le MFW-B, la mise en conformité du MFW-B par rapport au RGPD,...)

Le solde budgétaire ajusté 2018 incluant les politiques prévues dans l'accord de gouvernement est maintenu à hauteur du niveau de l'initial (– 221 millions EUR), ce qui correspond à une stabilisation du solde de financement SEC de la Fédération.

Gestion de la dette (DO 85 et 86)

Les DO 85 et 86 font l'objet d'une diminution de 1,680 millions d'euros par rapport à l'initial 2018. Ces crédits correspondent à l'actualisation des besoins de financement de la Fédération.

Gestion des immeubles

La Task Force Infrastructures poursuit ses travaux destinés à rationaliser la gestion de nos bâtiments en insistant sur la nécessité d'un travail transversal et stratégique et d'un accroissement des synergies entre tous les secteurs et acteurs.

Les crédits de la DO 13 augmentent de +114 milliers d'euros en crédits d'engagement et + 970 milliers d'euros en crédits de liquidation. Pour réaliser principalement des travaux de sécurisation, de mise aux normes d'exutoires de fumées, de financer l'indexation des contrats d'Entretien Garantie Total et la liquidation des marchés d'investissements générateurs d'économie d'énergie.

Un montant de 9,235 millions d'euros est inscrit à la DO 15 en raison de la dotation négative que reçoit la FWB suite au transfert des « infrastructures hospitalières et des services médicotéchniques » (art 47/9 LSF) calculé par le Fédéral.

Informatique

Etnic

Les crédits de la DO 12 augmentent de + 2,038 millions. L'augmentation des crédits s'explique notamment par les dépenses prévues dans le cadre du Pacte d'Excellence, du Contrat d'Administration, pour la nouvelle réforme des carrières, ainsi que celles des PC Circulaires.

Provision

Provision conjoncturelle

Mise à zéro de la provision conjoncturelle pour couvrir, en partie, les montants des indexations relatives aux modifications des paramètres macroéconomiques.

Secteur non marchand

Adaptation de la provision pour le secteur non-marchand – négociations sectorielles 2017-2019 de + 50 milliers d'euros à l'évolution des paramètres.

Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française

Les crédits de la DO 90 augmentent globalement de +4,062 millions d'euros par rapport au budget initial 2018. Cette hausse concerne la dotation de la Région wallonne (+3,153 millions d'euros), de la COCOF (+909 milliers d'euros) suite au recalcul des paramètres de croissance.

Comité de monitoring

Le principe de bonne gouvernance budgétaire, tel que fixé par la Déclaration de politique communautaire, s'est concrétisé par la mise en place du Comité de monitoring.

Pour rappel, ce dernier est chargé de surveiller le suivi des recettes, de la consommation des crédits budgétaires, de l'impact SEC de tous les organismes repris dans le périmètre de consolidation budgétaire, ainsi que l'impact SEC de toutes les missions déléguées et mécanismes de financements alternatifs au regard de ce que le Gouvernement a prévu dans le cadre de son budget, de même que le suivi des fonds budgétaires afin d'en garantir l'impact SEC prévu par le Gouvernement dans le cadre de la confection des budgets, et enfin le suivi et l'objectivation régulière de l'encours. Le monitoring des rémunérations de la Fonction publique fait également partie de ses objectifs.

Ce Comité est désormais pleinement opérationnel et a rempli ses missions en proposant au Gouvernement des mesures concrètes à mettre en œuvre, dans le cadre de cet ajustement budgétaire, en vue de garantir les objectifs de maîtrise des trajectoires budgétaires.

Fonction publique

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel augmentent globalement de 271 milliers d'euros.

Les crédits liés au personnel statutaire augmentent de 2,525 millions d'euros et les crédits liés au personnel non statutaire diminuent de -2,254 millions d'euros. Ci-joint le détail des variations :

Tableau des variations des AB Traitements

Objet	AB 11 03 01 Montants complémentaires AJU 2018	AB 11 04 01 Montants complémentaires AJU 2018
Indexation des salaires	425.000 €	543.000 €
Contrat d'Administration	0 €	202.000 €
Revalorisation prime de fin d'année	152.500 €	135.000 €
93 statutarisations (transfert entre les deux AB)	1.700.000 €	-1.700.000 €
Prime DGI	297.000 €	152.000 €
Régularisation d'un agent de l'IBPT	45.000 €	0 €
Recrutements SIPPT-DGI-CAPELO-DZ et DCO-Nettoyage	0 €	739.000 €
REINSERT (Structure d'appui à la réinsertion par l'enseignement de promotion sociale en milieu carcéral)	0 €	160.000 €
Réévaluation COC Pacte d'Excellence	0 €	-346.000 €
Réévaluation des équipes projets Pacte d'Excellence	0 €	-1.663.000 €
Mesures diverses	-95.000 €	-476.000 €
TOTAL	2.524.500 €	-2.254.000 €

En ce qui concerne la réforme des carrières et l'augmentation du montant de la prime de fin d'année, les crédits ont été transférés aux différentes entités, à savoir:

Tableau des crédits transférés aux OIP

OIP	Réforme des carrières	Prime de fin d'année
ONE	672.000 €	188.000 €
ETNIC	99.000 €	45.000 €
IFC	18.000 €	5.000 €
CSA	15.000 €	5.000 €
ARES	24.000 €	10.000 €
TOTAL	828.000 €	253.000 €

**SECTEUR BUDGETAIRE DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENTS DE
PROMOTION SOCIALE, DE LA JEUNESSE, DES DROITS DES FEMMES, ET DE
L'EGALITE DES CHANCES**

Pour cet exercice budgétaire dédié à l'ajustement 2018, nous avons une nouvelle fois misé sur la rigueur et la responsabilité. Les moyens dans les secteurs de l'Enseignement de promotion sociale, de la jeunesse et de l'égalité des chances sont maintenus et parfois même renforcés afin de pouvoir continuer à mener aux mieux nos politiques en répondant aux besoins des secteurs.

Plus spécifiquement, l'ajustement budgétaire appelle les commentaires suivants pour mes départements.

DO 6

Au sein de la division organique 6 concernant les moyens du Cabinet, aucune évolution n'est à signaler par rapport à l'initial 2018.

DO 11

La division organique 11 « Affaires générales », et plus particulièrement le programme d'activités relatif à l'Egalité des chances et aux Droits des femmes, présente un budget de 6,200 millions d'euros en CE et en CL soit une augmentation de 116 milliers d'euros par rapport à l'initial.

Le renforcement du dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes en offrant une réponse globale, structurée et intégrée explique la majoration de 100 milliers d'euros à l'AB 01.04.32.

Les augmentations de moyens sur les AB 01.02.31 et 45.01.32 de la DO 11 sont liées à l'application de l'indice-santé.

DO 15

Au sein de la division organique 15 « Infrastructures de santé, des affaires sociales, de la culture et du sport », aucune évolution n'est à signaler par rapport à l'initial 2018.

DO 23

Pour ce qui concerne le secteur de la jeunesse, division organique 23, les moyens s'élèvent à 60,985 millions d'euros en CE et en CL. Cela représente une augmentation de +15,780 millions d'euros en CE et en CL par rapport à l'initial 2018.

Cette augmentation de moyens s'explique principalement par **3 raisons**.

Premièrement, comme lors de chaque ajustement, l'augmentation découle pour partie des répartitions du non-marchand. En application du décret « emploi socioculturel » du 24 octobre 2008, ceux-ci sont de 6,877 millions d'euros en CE et CL à l'AB 33.01.23 et de 8,473 millions d'euros en CE et CL à l'AB 33.02.23 au départ de l'AB 01.01.01 de la DO 20.

Deuxièmement, les crédits ont été adaptés pour permettre l'application de l'indice santé en vue de l'indexation des subventions emploi. Cela concerne 4 AB:

- L'AB 33.01.21 qui est adapté de + 1 millier d'euros en CE et CL ;
- L'AB 33.01.23 qui est adapté de + 98 milliers d'euros en CE et CL ;
- L'AB 33.02.23 qui est adapté de + 104 milliers d'euros en CE et CL ;
- L'AB 33.20.23 qui est adapté de + 2 milliers d'euros en CE et CL.

Troisièmement, des moyens supplémentaires ont été obtenus aux AB 33.10.25 et 33.11.25 visant les subventions pour les formations des animateurs socio-culturels et des animateurs volontaires.

Cette majoration permettra, dès à présent, le financement des formations au tarif horaire de 31€ soit le montant maximal prévu par la circulaire.

DO 40

Ajustement 2018 – Exposé général

L'ENSEIGNEMENTS DE PROMOTION SOCIAL, LA JEUNESSE, LES DROITS DES FEMMES, ET L'EGALITE DES CHANCES

A la division organique 40, le montant alloué au fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelle dans l'Enseignement de Promotion sociale se stabilise à 6 millions d'euros, comme lors du budget de l'initial 2018.

Un nouvel article, le 11.03.25 doté de 31 milliers d'euros permettra le remboursement d'indus en Enseignement de promotion sociale visant des créances liées à des problématiques d'interprétation du décret fixant le statut des directeurs, tant pour les fonctions de sélection que de promotion.

DO 56

Pour ce qui concerne le secteur de l'Enseignement de promotion sociale dont les crédits sont repris au sein de la Division organique 56, les moyens s'élèvent à 214,472 millions d'euros en CE et 214,428 millions d'euros en CL, soit une augmentation de 4.051 milliers d'euros par rapport à l'initial 2018.

L'essentiel de cette évolution est due aux différentes ré-estimations techniques effectuées par l'AGE mais aussi au dépassement de l'indice-pivot prévu en septembre. Cela concerne notamment les dotations globales, les assurances élèves ainsi que le personnel ouvrier statutaire de la Fédération mais aussi les AB traitement.

Par ailleurs, la provision pour la mise en œuvre des accords sectoriels est majorée de 65 milliers d'euros.

DO 58

Pour l'Enseignement à distance, au sein de la Division organique 58, aucune évolution budgétaire n'est à signaler par rapport à l'initial 2018.

C. Liste des unités du périmètre S1312 de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Liste des unités du périmètre S1312 de la FWB

Deux fois par an, en avril et en octobre, l'ICN publie la liste des unités du périmètre des administrations publiques fédérale et fédérées. La liste des unités du périmètre S1312 de la FWB est reprise ci-dessous et permet de faire le lien entre les 145 unités répertoriées par l'ICN, le nombre d'unités pour lesquelles la FWB envoie des données à l'ICN, ainsi que le nombre d'unités dont les données de la FWB sont traitées par la CIF, dont la synthèse est présentée ci-dessous.

Type d'unités	Nombre
Unités rapportantes par l'intermédiaire du Ministère	3
Unités rapportantes par l'intermédiaire de la CIF	89
Unités dont les comptes sont consolidés avec une unité rapportante	49
Unité qui devraient être retirées de la liste	6
Total ICN (+ 2 unités à rajouter)	147

Liste des unités du périmètre de la FWB - S1312

N° ordre	N° BCE	NOM	Unités rapportantes (par l'intermédiaire du Ministère)	Unités rapportantes (par l'intermédiaire de la CF)	Unités dont comptes consolidés avec une unité rapportante	Unités qui devraient être retirées de la liste	Commentaire
1	207147656	Institut d'Enseignement Technique de l'Etat				1	A retirer de la liste car hors périmètre. Comptes déjà consolidés dans les comptes de la Province du Brabant Wallon.
2	207633844	Faculté Polytechnique de Mons			1		fusion avec UMonS => comptes rapportés dans ceux de Umons
3	220916609	Communauté française			1		n° BCE ne servant qu'à la gestion fiscale et sociale du personnel enseignant
4	223459690	RTBF		1			
5	231907895	Office de la Naissance et de l'Enfance		1			
6	250767863	SPABS Brabant-Wallon		1			
7	250768061	SPABS Hainaut		1			
8	250768259	SPABS Namur		1			
9	250768358	SPABS Liège		1			
10	250768457	SPABS Luxembourg		1			
11	252770518	Académie royale de médecine de Belgique		1			
12	254698442	Conservatoire royal de musique de Bruxelles		1			
13	254698838	Conservatoire royal de musique de Liège		1			
14	259393044	Arts2		1			
15	259396509	Université de Mons Umons		1			
16	263757846	Patrimoine du domaine de Mariemont			1		repris dans comptes du SACA Musée de Mariemont
17	266385754	Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique			1		les dépenses et recettes sont reprises dans le budget de la CF
18	307696470	Institut d'Enseignement Supérieur Horticole de l'Etat			1		fusion avec la HE Charlemagne => comptes repris dans ceux de la HE
19	316380940	Ministère de la Communauté française	1				
20	316536536	Centre des technologies agricoles			1		Centre de dépaysement => comptes repris dans comptes des SACA enseignement
21	316754884	Service général des infrastructures scolaires publiques subventionnées (FBSEOS)		1			
22	325777171	Patrimoine de l'Université de Liège			1		comptes repris dans comptes de l'université (par décret)
23	407626464	Université Libre de Bruxelles		1			
24	408011001	Académie Royale de Langue et de littérature Françaises			1		les dépenses et recettes sont reprises ds budget de la CF
25	408336247	Pointculture		1			
26	409458972	Ecole Pratique des Hautes Etudes Commerciales		1			
27	409530535	Université de Namur		1			
28	409840341	Institut des Arts de Diffusion		1			
29	409854197	Institut supérieur de musique et de pédagogie - IMEP		1			
30	41332242	Université Saint-Louis-Bruxelles		1			
31	419052272	Université Catholique de Louvain		1			
32	443309695	Conseil des recteurs		1			
33	458339252	Ilya Prigogine		1			
34	458880274	Haute Ecole Galilée		1			
35	459279954	Haute Ecole Léonard de Vinci		1			
36	459634993	Groupe ICHEC - ISC Saint-Louis - ISFSC		1			
37	536164530	ETNIC		1			
38	546740696	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur		1			
39	807970507	Université de Liège - Communauté française		1			47

N° ordre	N° BCE	NOM	Unités rapportantes (par l'intermédiaire du Ministère)	Unités rapportantes (par l'intermédiaire de la CF)	Unités dont comptes consolidés avec une unité rapportante	Unités qui devraient être retirées de la liste	Commentaire
40	809081750	Sonuma		1			
41	811511007	Home d'Accueil de la Communauté française			1		repris dans les comptes des SACA enseignement
42	812088849	Fonds d'investissement dans les entreprises culturelles "St'art"		1			
43	816932416	ADEPS - Fonds des Sports			1		Fonds C => repris dans budget de la CF
44	818523810	Haute École Louvain en Hainaut		1			
45	830543890	Patrimoine de la HE Charlemagne			1		comptes repris dans comptes de la HE (par décret)
46	830937137	Patrimoine de la HE Robert Schuman			1		comptes repris dans comptes de la HE (par décret)
47	839012683	Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg		1			
48	839716429	Patrimoine de la Haute Ecole Paul Henri Spaak			1		comptes repris dans comptes de la HE (par décret)
49	850000211	Ecole nationale supérieure des arts visuels de la Cambre		1			
50	850012483	Parlement de la Communauté française		1			
51	850014661	Institut national supérieur des arts du spectacle et techniques de diffusion		1			
52	850019512	Internat global et autonome de l'Etat pour jeunes filles			1		repris dans les comptes des SACA enseignement
53	850031883	Centre technique de la CF			1		repris dans les comptes des SACA enseignement
54	850031982	Centre d'auto-formation et de formation continue de la CF			1		repris dans les comptes des SACA enseignement
55	850033368	HE Robert Schuman		1			
56	850033665	HE de bruxelles			1		Fusion de HE Paul henri SPAAK et HEB => comptes repris dans ceux de HE2B
57	850034061	HE Charlemagne		1			
58	850034160	HE Paul-Henri Spaak			1		Fusion de HE Paul henri SPAAK et HEB => comptes repris dans ceux de HE2B
59	850034259	Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut		1			
60	850034358	Haute Ecole de la Communauté française de Namur "Albert Jacquard"		1			
61	850123935	Patrimoine UMONS			1		comptes repris dans comptes de l'université (par décret)
62	850259735	Fonds pour la formation à la recherche ds l'industrie et l'agriculture FRIA			1		repris dans comptes du FNRS
63	859775138	Theodorus		1			
64	870185911	Institut de formation en cours de carrière		1			
65	873377112	Société de Gestion du Bois Saint-Jean		1			
66	8750083817	Conseil supérieur de l'audiovisuel CSA		1			
67	875852194	Fonds Ecoreuil de la communauté française		1			
68	878403195	Financière Reyers		1			
69	881637750	Centre technique horticole de la Communauté Française			1		Centre de dépaïement => repris dans comptes des SACA enseignement
70	885324344	Fonds de la recherche scientifique -FNRS		1			
71	88903522	S.A.F.-S. Vinci patrimoine		1			
72	893884692	UCL Patrimoine			1		comptes repris dans comptes de l'université (par décret)
73	896616431	Musée royal de Mariemont		1			
74	897413316	Conseil interuniversitaire de la Communauté française				1	A retirer de la liste car le CIUF a été dissous (art 155 du décret paysage)
75	898631160	HE Libre Mosane		1			
76	500753293	Commission d'Aide Juridique (CAJ) du Barreau d'Arion			1		repris dans budget de la CF
77	841434121	CAJ de l'arrondissement Judiciaire de Charleroi			1		repris dans budget de la CF
78	841512612	CAJ de l'arrondissement de Marche-en-Famenne			1		repris dans budget de la CF
79	841559825	CAJ de l'arrondissement judiciaire de Mons			1		repris dans budget de la CF

N° ordre	N° BCE	NOM	Unités rapportantes (par l'intermédiaire du Ministère)	Unités rapportantes (par l'intermédiaire de la CF)	Unités dont comptes consolidés avec une unité rapportante	Unités qui devraient être retirées de la liste	Commentaire
80	841671770	CAJ de l'arrondissement de Namur			1		repris dans budget de la CF
81	843837939	CAJ de l'Arrondissement de Verviers			1		repris dans budget de la CF
82	844689757	CAJ de l'arrondissement de Neufchâteau			1		repris dans budget de la CF
83	845195147	CAJ de l'Arrondissement de Nivelles			1		repris dans budget de la CF
84	845948678	CAJ de l'arrondissement de Dinant			1		repris dans budget de la CF
85	846692016	CAJ de l'arrondissement judiciaire de Tournai			1		repris dans budget de la CF
86	850000112	Faculté agronomique de l'Etat			1		faculté de l'ULG => comptes repris ds comptes de l'université
87	325621674	Service général des infrastructures scolaires				1	A retirer de la liste : N° BCE non utilisé (localisation rue Royale ...)
88	327155759	Fonds de constructions d'institutions hospitalières et médico-sociales de la Communauté française				1	A retirer de la liste car n'existe plus : transféré en 1994 à la RW. Le projet de décret abrogatoire est en cours.
89	207577228	Institut d'Enseignement Technique Supérieur de l'Etat Ecole Supérieure du 3eme Degrés de Traducteurs et Interprètes	1		1		fusion avec l'ULB => comptes consolidés avec ceux de l'université
90	851193113	Commission d'Aide Juridique de l'arrondissement de Liège			1		repris dans budget de la CF
91	0	ESA (= Comité organisateur des instituts St-Luc de St-Gilles)		1			
92	0	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Liège (= Comité organisateur des instituts St-Luc de Liège)		1			
93	0	Centre du cinéma et de l'audiovisuel		1			
94	0	Services de la Communauté à gestion séparée de l'enseignement de la CF (SACA enseignement)	1				
95	0	Services de la Communauté à gestion séparée pour les services de promotion de la santé à l'école (SACA enseignement)	1				
96	0	Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté (FBSCF)		1			
97	0	Agence fonds social européen		1			
98	0	Observatoire des politiques culturelles		1			
99	0	Agence francophone pour l'éducation à la formation tout au long de la vie		1			
100	0	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française		1			
101	0	Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)		1			repris dans comptes du FNRS
102	0	Fonds de la Recherche Fondamentale Collective (FRFC)			1		repris dans comptes du FNRS
103	0	Fonds de la Recherche Scientifique médicale (FRSM)			1		repris dans les comptes des SACA enseignement
104	850025054	Ministère de la CF de Belgique - Maison des étudiants IGA		1			
105	597946701	Pôle académique de bruxelles		1			
106	507999490	Pôle Académique Louvain		1			
107	567824637	Pôle Académique de Namur ASBL		1			
108	563971361	Pôle académique liège-Luxembourg ASBL		1			
109	563970767	Pôle Hainuyer		1			
110	846471488	Ecole supérieure des arts - St Luc de Tournai		1			
111	0	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles			1		Comptes repris dans ceux du Comité organisateur St Luc St Gilles
112	0	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles - ESA				1	A retirer de la liste car hors périmètre. Comptes déjà consolidés dans les comptes de la Province du Brabant Wallon.
113	408333277	Sport, Culture, Ecole et Solidarité		1			Unité qui rapportera dès 2018
114	410995037	Orchestre royal de chambre de Wallonie		1			
115	415817719	Atelier théâtre Jean Vilar - Ottignies-Louvain-la-neuve - Centre dramatique du brabant wallon		1			49

N° ordre	N° BCE	NOM	Unités rapportantes (par l'intermédiaire du Ministère)	Unités rapportantes (par l'intermédiaire de la CF)	Unités dont comptes consolidés avec une unité rapportante	Unités qui devraient être retirées de la liste	Commentaire
116	419597749	Centre de Recherches des Instituts Groupés de la Haute Ecole Libre Mosane		1			
117	421246452	HElMo up2date				1	A fait l'objet d'une dissolution devant notaire le 1er février 2018
118	422717486	Louvain Coopération au développement asbl		1			
119	425617885	Les Cèdres - Centre de recherche et d'action de l'université de Mons		1			
120	426262540	Hainaut en faveur des personnes à besoins spécifiques		1			
121	429857577	Centre lyrique de la CF - Opéra royal de Wallonie		1			
122	446386377	Innovations sociales et animation		1			
123	451015554	Association pour la Promotion de l'Aquarium Marcel Dubuisson et du Musée de Zoologie de Liège		1			
124	452971885	Université des Aînés		1			
125	472842237	Extension Université de Mons, ASBL		1			
126	473809069	Société de gestion de projets et de valorisation		1			
127	477435285	Univers Santé Wallonie		1			
128	538507079	Radio Umons		1	1		repris dans budget de la CF
129	552605733	CAI de l'Arrondissement de Huy			1		comptes repris dans comptes de la HE (par décret)
130	807364058	Patrimoine de la Haute Ecole Albert Jacquard		1			
131	832245251	Espaces botaniques universitaires de Liège		1			
132	850731966	Pomme d'Happy		1			
133	851087403	Fédération Sportive Wallonie-Bruxelles Enseignement		1	1		
134	892877971	CAI de l'Arrondissement Judiciaire de Bxl		1			repris dans budget de la CF
135	405683197	Inesu-promo		1			
136	430540537	Orchestre philharmonique Royal de Liège		1			
137	460377935	Charleroi Danses - Centre chorégraphique de la Communauté française		1			
138	642879178	Service Social de la Communauté française			1		repris dans budget de la CF
139	665842444	CAI de l'Arrondissement Judiciaire de Liège			1		repris dans budget de la CF
140	666718810	CAI de l'arrondissement de Namur			1		repris dans budget de la CF
141	850023272	CAI de l'arrondissement Judiciaire du Luxembourg			1		repris dans les comptes des SACA enseignement
142	678853510	Internat autonome de l'Etat			1		repris dans budget de la CF
143	683824660	CAI de l'arrondissement du Hainaut		1			
144	850011790	Haute Ecole Bruxelles Brabant			1		repris dans les comptes des SACA enseignement
145	850032081	Ecole d'enseignement spécialisé primaire de la CF			1		repris dans les comptes des SACA enseignement
146		Internat autonome mixte de la CF		1			Unité à rajouter dans la liste
147		Fonds de garantie des bâtiments scolaires (FGBS)		1			Unité à rajouter dans la liste
		Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire		1			
		Totaux	3	89	49	6	